



Paris le 10 novembre 2010

Union .des Syndicats de l'écologie et de l'Équipement CFDT- USEE/CFDT
30 passage de l'Arche - 92055 la Défense CEDEX
fax : n°01 40 81 24 05
tél. : n°01 40 81 24 00 web : <http://www.cfdt-ufeem.org/>

MOTION

adressée à

Monsieur Jean Louis BORLOO
Ministre d'État

De l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Monsieur le Ministre d'État

Cela fait maintenant un an que la loi 2009-1291 relative au transfert des parcs a été promulguée. 31 départements ont été transférés au 1^{er} janvier 2010 et la totalité des parcs le seront au 1^{er} janvier 2011. Pourtant, à ce jour, aucun décret d'application n'est encore publié.

Les Ouvriers des Parcs et Ateliers sont **scandalisés et choqués** par cette manière de faire !

Ils exigent:

- la tenue d'une table ronde avant le 25 novembre 2010, avec le MEEDDM, le Ministère de l'Intérieur, l'ADF, les OS pour négocier d'un décret d'intégration acceptable. Cette table ronde a été actée par votre Cabinet lors de la manifestation des OPA à Paris, le 20 Mai 2010.

Ils dénoncent :

- la non application des droits et garanties des OPA MADSLD des collectivités ou mutés dans les services de l'Etat précisés dans votre circulaire du 11 février 2010,
- L'absence de signatures, de conventions entre les préfets et les Présidents de conseils généraux, de mise à dispositions sans limitations de durée des OPA auprès des collectivités,
- Un projet de décret d'intégration des OPA dans la FPT présenté par votre ministère qui :
 - ne respecte pas la loi
 - ne prévoit une homologation statutaire pour tous les OPA,
 - n'assure pas des déroulements de carrières attractifs pour les OPA
 - ne garantit pas la totalité des salaires
- l'absence de projet de décret d'application sur la retraite prévu par la loi du 26 octobre 2009. Les OPA qui opteront pour la FPT, ne pourront pas conserver leur régime de retraite et ils ont besoin de savoir l'incidence de leurs choix sur le montant de leur pension.
- L'éclatement des services du MEEDDM et exigent le maintien et le développement des missions OPA avec des garanties en termes de fonctionnement et de déroulement de carrière.
- Le fait que les OPA se voient refuser depuis 6 ans toute évolution de leur grille de salaire et de leur régime indemnitaire (prime d'ancienneté et de rendement)
- la révision du décret statutaire de 1965 prévue par le ministère pour mettre à disposition les OPA vers d'autres ministères ou établissements publics signifiant la fin des recrutements et du corps des OPA et introduisant des mesures restrictives appliquées au non titulaires.

Cela suffit !

Si d'ici le 25 novembre 2010 des solutions acceptables ne sont pas trouvées pour garantir un avenir et des déroulements de carrières dans la FPT et dans les services de l'Etat :

Nous nous engagerons dans des actions de blocages des Parcs et de manifestations afin de mettre tout en œuvre pour que les OPA soient respectés et traités de manière équitable par rapport aux personnels confrontés aux transferts et réorganisations précédents.